

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Le huit septembre deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOFF, Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN et Marie-Paule MULLER

Absents excusés : Lucienne GILG, Frédéric OSTERTAG, Tania MUHLMEYER et Guy RIEFFEL (procuration donnée à Jean-Marc SAAS, Mona PAJOLE, Bernard BOUTONNET et Marie-Paule MULLER) et Corinna BUISSON

Absent : Erik GARCIA

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Rapports annuels d'activité 2014 divers*
 - *SMICTOM pour le service d'élimination des déchets*
 - *SDEA pour l'assainissement*
 - *SDEA pour l'eau potable*
 - b) *Cession d'immeuble : projet, préemption, portage par l'EPF*
 - c) *Acquisition de terrain : desserte de la déchetterie*
- 5) Affaires financières :
 - a) *Fixation des tarifs de l'école de musique, de danse et de théâtre*
 - b) *Renouvellement de la ligne de trésorerie*
 - c) *Cession de logement par DOMIAL*
- 6) Journée d'action du 19 septembre à l'initiative de l'AMF
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, le représentant de la presse et le public plus nombreux qu'à l'habitude..

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Dimanche 13 septembre à 12h00 au parc de la Villa Jaeger : pique nique interreligieux
- 14 au 16 septembre à la salle des fêtes : bourse aux vêtements de l'AGF
- 15 septembre à 20h00, salle du conseil : commissions réunies
- Jeudi 17 septembre à 20h00 : commission culturelle
- 19-20 septembre : journée du patrimoine
- 20 septembre : rencontre voitures et motos anciennes
- Jeudi 24 septembre : commission inter génération
- Vendredi 25 septembre à 20h00 : 10^{ème} anniversaire de la médiathèque
- 27 septembre à la salle des fêtes : fête de la paroisse protestante
- 27 septembre à l'étang de l'APP : marché aux puces
- 3-4 octobre à la salle des fêtes : exposition de fruits et légumes des arboriculteurs
- Jeudi 1^{er} octobre : commission du cadre de vie et sécurité
- Mardi 6 octobre : conseil municipal
- Mercredi 7 octobre : commission de la communication
- Jeudi 8 octobre : commission des sports
- Samedi 10 octobre : rencontre avec le conseil municipal d'Ettenheim

2) *Courrier de la Région Alsace*

Par courrier du 14 août 2015, diffusé à tous les conseillers municipaux, le Président de la Région Alsace apporte les éléments d'information quant à l'évolution des arrêts en gare de Benfeld.

La modification envisagée de la desserte correspond à une demande récurrente des usagers consistant en un arrêt à Benfeld à 20h37 au lieu de 21h37

2) **Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Monsieur Erik GARCIA et Mme Ludivine CLOUET, pour une maison d'habitation sise 29 rue Antoine Béchamp
- Les conjoints RIEDWEG, pour une maison d'habitation, sise 8 des Lilas

- Mme Cornélia BARBIER, pour une maison d'habitation sise 13 rue de Sélestat
- Les conjoints DE MONTIGNY, pour une maison d'habitation, sise 4 rue du Feldgiessen
- Monsieur et Mme Mehmet MERAL, pour une maison d'habitation sise 10A rue de Strasbourg
- Communauté de Communes de Benfeld et environs, pour 2 parcelles de terrain sises respectivement, rue d'Italie et rue de Belgique
- SCI JMCE, représentée par Mme Catherine EHRET, pour un lot de copropriété, sis 3 rue du Château
- Monsieur Laurent APPENZELLER et Mme Véronique NOEL, pour une maison d'habitation, sise 12 rue de Sélestat
- Monsieur et Mme Yuksel FURTANA, pour une maison d'habitation, sise 12b rue de Huttenheim
- Monsieur Matthias BECHT et Mme Mary HABERER, pour un immeuble bâti, sis 11 rue 1^{er} Décembre
- Monsieur Sébastien VOLZ et Mme Sandra CRIQUI, pour une maison d'habitation, sise 6 rue des Escarpins
- Les conjoints SIAT, pour une maison d'habitation, sise 4 rue Moyaux

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour les études complémentaires nécessaires dans le cadre de la réflexion sur la requalification du centre ville, les bureaux d'études suivants ont été retenus pour un marché de prestations intellectuelles :

- Lot 1 : étude des conditions de circulation et de stationnement – Bureau d'études ABTOO à 69 200 VENISSIEUX pour un montant de 15 862,50 € HT et une tranche conditionnelle pour un montant de 3 300 € HT
- Lot 2 : diagnostic et études préalables – Bureau d'études VERDIER-TAPPIA à 54 000 NANCY pour un montant de 16 850 € HT

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2015

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 30 juin 2015 est **adopté par 24 voix pour et 3 abstentions** (Benoît GSELL, Christian JAEG et Eric VILMAIN)

4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Rapports annuels d'activité divers

- SMICTOM Centre Alsace pour le service d'élimination des déchets

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales un exemplaire du rapport annuel du service public de collecte et du traitement des ordures ménagères est transmis à la commune par le SMICTOM.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de ce service et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, présente à l'assemblée les éléments du rapport annuel de l'exercice 2014 du service d'élimination des déchets, tels qu'ils sont retracés dans le document de synthèse élaboré par les services du SMICTOM

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2014² élaboré par le SMICTOM pour le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères

prend acte

du rapport annuel 2014 du SMICTOM du Centre Alsace

Monsieur Christian JAEG émet le souhait que la pause fiscale promise sur la redevance des ordures ménagères promise par le Président du SMICTOM soit respectée.

Le maire lui donne acte, tout en rappelant les importants travaux qui ont été réalisés par le SMICTOM pour améliorer l'accès et la desserte de la déchetterie.

- SDEA pour l'assainissement

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, délégué au SDEA dans la commission géographique « assainissement », informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans ce cadre, il soumet le rapport annuel 2014 du service public d'assainissement élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (périmètre de Benfeld).

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'assainissement et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2014 élaboré par le SDEA, au titre de l'assainissement, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2014 du SDEA du Bas-Rhin, périmètre de Benfeld pour l'assainissement

Monsieur Christian JAEG rappelle que durant l'été 2014 de nombreux Benfeldois ont eu de l'eau dans leur cave et qu'il faut intervenir préventivement et ne pas attendre que le réseau soit saturé.

- SDEA pour l'eau potable

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, délégué au SDEA dans la commission géographique « eau », informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans ce cadre, il soumet le rapport annuel 2014 du service public d'eau potable élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (périmètre de Benfeld).

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'eau potable et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2014 élaboré par le SDEA, au titre de l'eau potable, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2014 du SDEA du Bas-Rhin, périmètre de Benfeld pour l'eau potable

b) Immeuble 13 rue du Général de Gaulle

- cession et préemption

Le maire informe l'assemblée que l'immeuble sis, 13 rue du Général de Gaulle a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner en date du 24 juin 2015 au prix de 200 000 €.

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 8,24 ares, comportant divers bâtiments, dont une maison d'habitation, un local commercial et des dépendances, dans un état de délabrement avancé.

Une partie du bâtiment (partie arrière) est occupée par un locataire depuis 30 ans, qui verse une indemnité mensuelle de 50 €.

La ville de Benfeld peut éventuellement faire valoir son droit de préemption pour l'acquisition de cet immeuble, notamment dans le cadre de la réflexion de l'aménagement sur le centre ville et dans l'optique de prévoir du stationnement supplémentaire.

Compte tenu de l'avancement de ce dossier, les besoins en matière de stationnement n'étant actuellement pas déterminés et les études pas suffisamment avancées, il est proposé au conseil municipal de faire valoir son droit de préemption, afin de préserver toute possibilité à la commune, quant à l'utilisation de ce terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications du maire

après en avoir longuement débattu,

compte tenu de l'intérêt qu'il y a pour la ville de Benfeld de préserver toute possibilité de permettre de réaliser les objectifs du PADD, tels que prévus dans le PLU et de ne pas empêcher de réaliser les éventuels aménagements nécessaires au centre ville suite aux conclusions des études actuellement en cours

décide

d'acquérir l'immeuble, sis 13 rue du Général de Gaulle, cadastré Section AB, n°26, d'une contenance de 8,24 ares

d'en faire assurer le portage par l'EPF (Etablissement Public Foncier d'Alsace)

adopté par 20 voix pour

(six voix contre : Christophe FURST, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER

et une abstention : Mona PAJOLE)

Monsieur Benoît GSELL considère que le temps du tout-voiture est dépassé. Il considère que les commerçants se tirent une balle dans le pied, la création de places de stationnement ne permet pas de redynamiser le commerce. L'offre commerciale en centre ville nécessite-elle la création de 30 places de stationnement, d'autant plus que la notion de commerce va évoluer (achat Internet...). Il s'interroge sur l'évolution du commerce au centre de Benfeld. Il vaut mieux créer une politique commerciale plus dynamique et moins statique pour attirer les clients.

Si la démolition est envisagée, Monsieur GSELL est d'accord avec les arguments mis en avant par l'ASMA pour sauvegarder ce patrimoine.

Monsieur Christian JAEG considère que la mise en place de la zone bleue permettra de régler la problématique du stationnement, en supprimant les voitures ventouses et en pratiquant une autodiscipline des commerçants qui utilisent une partie des places en journée.

Il considère également que le dossier est juridiquement délicat, le coût risquant d'être très élevé, et ces bâtiments remarquables non destructibles.

Monsieur François LARDINAIS estime que le centre-ville, ce n'est pas que des commerces, mais Benfeld possède également un patrimoine bâti, dont la valeur historique est à préserver. Néanmoins, il propose de préempter pour permettre de mettre en valeur ce patrimoine, sans prendre le risque de sa disparition et ce dans le cadre d'une réflexion globale.

Monsieur Christophe FURST considère que ce dossier présente une fragilité opérationnelle, notamment quant à la possibilité de réaliser un nombre de places de parking suffisamment important pour engager la commune dans une telle acquisition.

Mme Marie-Paule MULLER, au nom du groupe « Benfeld pour tous », estimant également que la complexité du dossier et le risque lié à son aboutissement sont conséquents, informe qu'elle votera contre l'acquisition.

Monsieur le maire indique que si la commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur cet immeuble, tout projet futur pouvant être utile pour la commune, compte tenu des besoins en matière de stationnement et vu les études en cours, sera irrémédiablement perdu. Par ailleurs, vu l'avis de l'ABF, une discussion quant aux bâtiments à conserver ou ceux pouvant être démolis, reste parfaitement possible dans le cadre d'un projet global.

- Motivation pour l'acquisition d'un immeuble au centre ville

Le Maire rappelle aux conseillers que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur prévoit la mise en valeur du centre ancien de la commune de BENFELD et qu'à ce titre il conviendrait de revoir les conditions de stationnement dans le centre pour améliorer l'accessibilité des commerces notamment en limitant l'usage du stationnement sur la voie publique par les habitants riverains.

De même les études actuellement en cours pour la requalification du centre ancien tendent vers les mêmes objectifs.

Par ailleurs, la commune a été destinataire, fin 2014, de courriers de l'Agence Régionale de Santé (ARS) indiquant que l'immeuble situé 13-15 rue du Général de Gaulle à BENFELD, situé en plein cœur du centre ancien, présentait des facteurs de dégradations du bâti avec des éléments menaçants de s'effondrer et pouvant porter atteinte à la structure porteuse de l'immeuble.

Cet immeuble, actuellement en vente (déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 24 juin 2015) pourrait notamment être acquis par la commune, en vue de sa démolition afin de permettre la création d'un stationnement public sur son terrain d'assiette de 8,24 ares.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications du maire

après en avoir longuement débattu,

compte tenu de l'intérêt qu'il y a pour la ville de Benfeld de préserver toute possibilité de permettre de réaliser les objectifs du PADD, tels que prévus dans le PLU et de ne pas empêcher de réaliser les éventuels aménagements nécessaires au centre ville suite aux conclusions des études actuellement en cours

décide

de charger le Maire de trouver le foncier nécessaire afin de pouvoir réorganiser le stationnement dans le centre ancien de la commune, comme indiqué dans le PADD du PLU et de l'autoriser à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

adopté par 20 voix pour

**(six voix contre : Christophe FURST, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER
et une abstention : Mona PAJOLE)**

- Subdélégation du droit de préemption

Vu l'article L.2122-22,15 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « *Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat [...] d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal* » ;

Vu l'article L.213-3 du code de l'urbanisme, ci-après reproduit : « *Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.*

Dans les articles L. 211-1 et suivants, L. 212-1 et suivants et L. 213-1 et suivants, l'expression " titulaire du droit de préemption " s'entend également, s'il y a lieu, du délégataire en application du présent article » ;

Vu l'article R.213-1 du code de l'urbanisme qui précise que « La délégation du droit de préemption prévue par l'article L. 213-3 résulte d'une délibération de l'organe délibérant du titulaire du droit de préemption.

Cette délibération précise, le cas échéant, les conditions auxquelles la délégation est subordonnée.

Cette délégation peut être retirée par une délibération prise dans les mêmes formes »;

Vu la délibération du conseil municipal du BENFELD du 7 janvier 2014 modifiant le périmètre du droit de préemption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme de la commune approuvé le même jour ;

Vu la délibération du conseil municipal du BENFELD du 8 avril 2014 déléguant au maire, pour la durée de son mandat, l'exercice au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications du maire

après en avoir délibéré,

décide

de compléter ladite délibération du 8 avril 2014, conformément aux articles L. 2122-22,15 du code général des collectivités territoriales et L. 213-3 du code de l'urbanisme, et :

d'autoriser le maire à subdéléguer l'exercice des droits de préemption à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) :

- soit pour une opération déterminée située en zone U ou AU du PLU,
- soit sur une ou plusieurs parties des zones concernées par les droits de préemption.

adopté par 20 voix pour

**(six voix contre : Christophe FURST, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER
et une abstention : Mona PAJOLE)**

c) acquisitions foncières pour l'accès à la déchetterie

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, rappelle que par délibération du 29 janvier 2013, le conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles nécessaires à l'aménagement du chemin d'accès à la déchetterie, dont l'emprise s'avérait insuffisante pour assurer un bon accès aux installations du SMICTOM.

La Communauté de Communes de Benfeld et environs a procédé à la remise en état de ce chemin.

Un accord de cession a été trouvé avec l'ensemble des propriétaires concernés, à l'exception des propriétaires de la parcelle Section 2 n° 27, d'une contenance de 4,12 ares, à savoir Mme LEFLO de KERLEAU, qui ne souhaite céder que l'emprise nécessaire à la réalisation du chemin.

Par conséquent, il y a lieu de compléter la délibération du 29 janvier 2013 par l'acceptation d'une acquisition partielle de la parcelle susdite pour une superficie de 0,74 are, conformément au procès-verbal d'arpentage, dressé par le cabinet de géomètres experts SIMLER à Benfeld.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

vu la délibération du 29 janvier 2013 décidant d'acquérir les parcelles nécessaires à la réfection et à l'élargissement du chemin d'accès à la déchetterie,

émet

un avis favorable à l'acquisition de la parcelle suivante, sises au lieudit, au prix de 50 € l'are (cinquante euros) :

- Section 2 n° 53/16, d'une superficie de 0,74 are

charge

le maire à entreprendre toute démarche en vue de l'aboutissement de cette transaction, notamment à signer les actes à intervenir par devant notaire de Benfeld.

adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) Ecole de musique, de danse et de théâtre : frais d'écologie et rémunération des professeurs

Madame Stéphanie GUIMIER, maire-adjoint, informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2015/2016, le directeur de l'école propose de maintenir les taux horaires de rémunération des professeurs, sur la base de la situation individuelle de chacun (selon son ancienneté et son agrément), de maintenir les frais de déplacement et d'appliquer les tarifs ci-après pour les frais d'écologie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Stéphanie GUIMIER, maire-adjoint,

vu les propositions du directeur de l'école de musique

vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} septembre 2015

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2015/2016 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	17,50 € (majoré selon tableau joint)
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage trimestriels :

- initiation musicale :	74 € (73 € en 2014)
- solfège, formation musicale :	69 € (68 € en 2014)
- instrument à vent, batterie :	121 € (119 € en 2014)
- piano, violon, guitare, orgue :	141 € (139 € en 2014)
- tarif adulte ou instrument seul :	110 € (107 € en 2014)

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30,00 € pour le 3^{ème} s'appliquerait.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2015/2016 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de danse comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage trimestriels enfants : 72,00 € (71 € en 2014)
100,00 € (pour 2 séances hebdomadaires)

Frais d'écolage adultes : 84,00 € (82 € en 2014)

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème} s'appliquerait.

Par ailleurs, une majoration de 10 % pour les élèves extérieurs à Benfeld sera appliquée

Une réduction de 20 € par enfant inscrit à l'école de musique et l'école de danse pour la même année scolaire s'appliquera.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2015/2016 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de théâtre comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage adultes :

69,00 € (67 € en 2014)

adopté à l'unanimité

b) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 9 octobre 2012 le conseil municipal avait autorisé le maire à procéder à l'ouverture d'un crédit de trésorerie, d'un montant de 500 000 €, renouvelée chaque année pour le même montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des différentes offres proposées,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} septembre 2015,

compte tenu de la nécessité de maintenir un crédit de trésorerie pour faire face à d'éventuels besoins de fonds et assurer une souplesse de gestion,

décide

de renouveler la ligne de trésorerie en retenant la proposition de Caisse d'Épargne d'Alsace, dans les conditions prévues au projet de convention, indexée sur l'EONIA 3 mois, assorti d'une marge de 1,20% et d'une commission d'engagement de 0,10%, soit un montant de 500 €, ainsi qu'une commission de non-utilisation.

autorise

le maire à signer la convention à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat pour un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros)

adopté à l'unanimité

Monsieur Christian JAEG ne participe ni au débat ni au vote pour ce point

c) Cession de logements par DOMIAL

Madame Mona PAJOLE, maire-adjoint, informe l'assemblée que la SA d'HLM DOMIAL, envisage de vendre 6 pavillons situés 1A à 1F rue du Piémont à Benfeld.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction, notamment l'article L 443-7, la commune est amenée à émettre un avis quant à ce projet.

Il s'agit de 6 pavillons de type T5 de 107 m², dont la vente sera proposée en priorité aux locataires occupants et en cas de vacance, à l'ensemble des locataires de la société habitant dans le département.

La ville de Benfeld avait accordée sa garantie d'emprunt pour 2 prêts de la CDC, dont les encours au 31 juillet 2015 sont les suivants :

- 128 936,48 € pour le contrat n° 1043686 arrivant à échéance en 2055
- 366 640,97 € pour le contrat n° 1043687 arrivant à échéance en 2040

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Mme Mona PAJOLE, maire- adjoint,

vu la demande présentée par la SA d'HLM DOMIAL en vue de la vente de 6 pavillons à BENFELD,

compte tenu du nombre et de la nature des logements concernés, sachant que le parc total de logements sociaux sur la commune est de 347 à ce jour,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} septembre 2015,

décide

de réserver un avis favorable à la demande de DOMIAL pour la cession des logements susindiqués.

demande

compte tenu de la garantie accordée par la commune pour les 2 prêts suscités,

- que les recettes de chaque vente soit affectées à la diminution de l'encours des prêts concernés
- que le montant de la garantie d'emprunt soit diminué des mêmes montants

adopté à l'unanimité

6) Journée d'action du 19 septembre à l'initiative de l'AMF

Le maire informe l'assemblée que l'AMF (Association des Maires de France) organise le samedi 19 septembre 2015 une grande journée de mobilisation suite aux importantes baisses de la DGF versées aux collectivités territoriales et plus particulièrement aux communes, ayant une incidence directe sur l'exercice des missions quotidiennes et de proximité assurées par ces dernières, de même que sur l'investissement.

Pour ce qui est du Bas-Rhin, il invite les conseillers à participer au rassemblement organisé le samedi 19 septembre à 11H00 à Strasbourg.

Par ailleurs, un appel est lancé à tous les élus et habitants pour signer «l'appel du 19 septembre pour les communes de France » sur le site de l'AMF

Questions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»

Monsieur Benoît GSELL, au nom du groupe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » pose les questions suivantes :

- 1) *Quelles sont les mesures et les méthodes envisagées pour sécuriser la ville et permettre à tous les citoyens de bénéficier d'un climat sécurisé et de vivre en toute quiétude ?*

Le maire confirme qu'effectivement cette année, plus que jamais nous avons des foyers de nuisances dans notre ville.

Aussi bien au centre ville, dans le quartier Nord, qu'à proximité de la gare...

Les origines sont diverses : familles, jeunes et les gens du voyage...

Dans 4 cas, nous avons pris contact avec les plaignants comme avec les perturbateurs.

Sachant qu'il s'agit d'un dossier incriminant des Benfeldois mes explications ne nommeront personne et resteront relativement vague en ce qui concerne certains lieux...

Dans le cas d'un immeuble, après des rencontres avec le gestionnaire, les propriétaires, les familles plaignantes et les familles ciblées pour nuisance, nous avons engagé une mesure d'expulsion pour trouble de voisinage d'une des familles, une autre famille déménagera dans les prochains jours...

Le départ des deux ménages devrait nettement améliorer la situation.

Dans les quartiers nord de la ville nous avons une rencontre avec les familles des immeubles début juillet. Après un tour d'horizon, il a été convenu que pour maintenir et affirmer les droits de ces familles nous organisons conjointement (riverains, bailleurs sociaux et municipalité) un pique nique au pied de l'immeuble.

Lors de la soirée les jeunes ne se sont pas directement associés à la manifestation à l'exception de quelques uns, mais un court et respectueux dialogue à néanmoins pu se réaliser en fin de soirée.

Des rendez-vous entre l'adjoint aux affaires sociales, le maire, les gendarmes et les parents des jeunes posant des problèmes se sont également déroulés dans les semaines qui ont suivi cette réunion.

Côté de la gare, les éléments perturbateurs sont plutôt en nombre restreint. Il s'agit d'occupation sous forme de pique nique au pied de l'immeuble durant les soirées d'été accompagné de circulation de deux roues.

Les nuisances semblent en diminution durant le mois d'août mais la demande des ménages d'utiliser l'avant des immeubles demeure... Nous espérons dans le respect du voisinage...

La place Briand : le groupe des jeunes qui occupait le stade Kern a migré vers la place Briand.

Cette situation plus délicate, car il s'agit d'un rapprochement des lieux habités et les nuisances concernent un plus grand nombre de Benfeldois.

Après plusieurs interventions des élus mais également des gendarmes sans grand résultat, j'ai contacté Monsieur le Sous-Préfet sur le chemin des mes vacances. Ce dernier m'a assuré qu'il prend les choses en main avec le soutien des gendarmes.

Les résultats étaient décevants, aussi avons-nous organisé à mon retour une première réunion avec les jeunes et les riverains.

Le bilan de cette réunion était négatif, chacun campant sur ses positions.

Nous avons, dans la foulée, rencontré 3 jeunes qui semblent être les porte-paroles des autres, bien qu'aucune structure officielle n'existe.

Plusieurs pistes de réflexions s'engagent et seront à l'ordre du jour de notre prochaine commission réunie prévue mardi le 15 septembre à 20h00.

Pour Monsieur Benoît GSELL, il ne s'agit pas de négocier avec ces personnes, mais de faire un rappel à la loi et s'il n'y a pas de suite de porter plainte.

- 2) *Quelles sont les mesures et les méthodes envisagées pour garantir la sécurité sanitaire et l'hygiène publique aux Benfeldois et Benfeldoises, notamment lors du passage des gens du voyage ?*

En réponse le maire indique que si nous voulons que les Benfeldois ne soient plus impactés par l'arrivée des gens du voyage, la meilleure réponse est la concrétisation de l'aire d'accueil.

Même en bloquant les caravanes, nous ne pouvons pas éviter leur implantation, car finalement nous ne respectons pas les clauses de la loi Besson.

Je rappelle que depuis plus de 2 ans les élus ont proposé un terrain sur le ban de Benfeld pour mettre fin à ce dossier ajourné durant des décennies par les élus de la COCOBEN.

Le fait d'avoir fait trainer le dossier n'a fait qu'accroître nos obligations et diminuer les aides de l'Etat.

Nous attendons maintenant une réponse claire de l'Etat pour l'autorisation de l'implantation de l'aire d'accueil.

Dans l'attente, nous allons réagir, mais comprenez bien que les idées ne peuvent pas être débattues ici mais seront présentées lors de la commission réunie du 15 septembre.

Pour Monsieur Benoît GSELL, il en est de même que pour les jeunes. Les gens du voyage doivent respecter la loi et si tel n'est pas le cas, il y a lieu de porter plainte.

Monsieur Christian JAEG indique que près de 85 % des personnes concernées ne peuvent être assimilées à des gens du voyage, bénéficiant d'une résidence ou d'un logement sédentaires. A ce titre, elles devraient occuper des campings traditionnels lors de leurs déplacements.

Par ailleurs, compte tenu des habitudes de vie de ces groupes (non utilisation de sanitaires, même si installés...), proposer une aire d'accueil au Sud du plan d'eau (en zone inondable, naturelle...), vu le déplacement de la

nappe phréatique entrainera inévitablement une pollution du plan d'eau à plus ou moins court terme.

Il est par ailleurs proposé d'adresser une pétition au Préfet, rappelant les obligations de la loi pour tout citoyen (un projet en ce sens sera établi pour la réunion du 15 septembre)

En conclusion, le maire stipule qu'il a l'impression que la municipalité a passé une bonne partie de cet été à gérer les problèmes de nuisances.

Il s'agit de dossiers complexes pour lesquelles les réponses ne sont pas toujours évidentes.

Merci également pour toutes les personnes qui ont subi la présence des gens du voyage et les nuisances qui les ont accompagnées et qui ont su garder leur dignité.

Merci à mes adjoints qui ont passé beaucoup de temps parfois des nuits pour apporter des débuts de solutions aux différents problèmes.

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Bernard BOUTONNET informe que la rencontre de voitures et motos anciennes sera à nouveau organisée le dimanche 20 septembre 2015 dans le cadre des journées du patrimoine.

Il fait appel aux bonnes volontés des conseillers pour participer à l'organisation de cette manifestation, notamment pour assurer l'accueil des participants et la sécurité lors des 2 défilés programmés

Monsieur Jean-Marc SAAS confirme la date de la rencontre avec les homologues d'ETTENHEIM le samedi 10 octobre à partir de 14h30. Les invitations et le programme détaillé seront communiqués prochainement.

Mme Nathalie GARBACIAK présente les effectifs scolaires à la rentrée de septembre qui s'établissent comme suit :

- 618 élèves en élémentaire, dont 388 en primaire et 230 en maternelle
- 685 élèves au collège
- 50 élèves à l'Institut Mertian

La rentrée s'est bien passée, malgré les travaux du nouveau bâtiment de l'école Briand, dans lequel les ouvriers travaillaient encore la veille de la rentrée.

On constate une augmentation régulière des effectifs depuis 5 ans.

Le maire informe également que l'école de musique a changé d'adresse. A compter de la rentrée, les cours seront donnés dans l'ancienne « Poussinière » rue du Dr Sieffermann.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h40.